

## Marchés Publics de fournitures

REGLEMENT DE LA CONSULTATION		
Pouvoir Adjudicateur	<b>EPLEFPA du Tarn</b> <b>Route de Toulouse</b> <b>81000 ALBI</b> <b>Téléphone 05.63.49.43.70 Mail :</b> <b>epl.tarn@educagri.fr</b>	
	<b>Site d'Albi</b> <b>LEGTPA Albi-Fonlabour</b> <b>Route de Toulouse</b> <b>81000 ALBI</b>	<b>Site de Lavour</b> <b>LPA Lavour-Flamarens</b> <b>2600, Route de Flamarens</b> <b>81500 LAVAUUR</b>
Objet de la consultation	FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES	
Procédure de consultation	Procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés publics	
Date d'envoi de l'avis à publication	<b>08 Novembre 2023</b>	
Date et heure limite de remise des offres	<b>Vendredi 01 Décembre 2023 – 16h30</b>	

## SOMMAIRE

Article 1 : définition du marché	.....p2
Article 2 : modalité de la consultation	.....p2
Article 3 : variantes et options	.....p2
Article 4 : dossier de consultation	.....p2
Article 5 : contenu des plis	.....p3
Article 6 : modalité de remise des offres	.....p3
Article 7 : validité des offres	.....p3
Article 8 : fourniture d'échantillons	.....p3
Article 9 : examen des candidatures et des offres	.....p4

## Article 1 : définition du marché

---

### 1-1 Objet

La consultation porte sur la prestation suivante : fourniture de denrées alimentaires. La prestation est répartie en 9 lots.

### 1-2 Type de marché

Les lots font l'objet de marchés à bons de commande passés en application de l'article 77 du code des marchés publics avec des quantités estimatives. Les lots sont les suivants :

LOT	DESIGNATION
Lot 1	Boulangerie Viennoiserie
Lot 2	Charcuterie fraîche
Lot 3	Produits Laitiers
Lot 4	Viande fraîche de bœuf, veau, agneau
Lot 5	Viande fraîche de porc
Lot 6	Volaille fraîche
Lot 7	Biscuiterie
Lot 8	Epicerie
Lot 9	Produits surgelés

### 1-3 Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 01/01/2024 jusqu'au 31/12/2024.

## Article 2 : modalité de la consultation

---

### 2.-1 Procédure de consultation

Le présent contrat est passée selon la procédure adaptée de l'article 28 du code des marchés publics. Chaque candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le dernier cas, le candidat doit présenter une offre par lot. En cas de proposition pour plusieurs lots, un acte d'engagement est exigé pour chaque lot.

Le pouvoir adjudicateur retiendra un titulaire par lot. Plusieurs lots pourront être attribués à un même fournisseur. Cependant les lots ne seront pas attribués si 90% des lignes minimum ne sont pas renseignées. Lors de l'analyse des offres, lorsqu'un fournisseur ne répondra pas à une ligne, il lui sera attribué la tarification la plus élevée issue des autres offres.

### 2.-2 Acceptation

Le dossier de consultation doit être accepté sans aucune modification.

## Article 3 : dossier de consultation

---

### 3-1 Retrait des dossiers de consultation

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats :

- sous forme électronique : le dossier peut être téléchargé à partir de la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante : <https://aji-france.com>

### 3-2 Pièces constitutives du dossier

- Règlement de consultation,
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Bordereau des prix unitaires selon modèle fourni par l'établissement

### 3-3 Modification du dossier et renseignements complémentaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles ci seront communiquées au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres.

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, les candidats doivent en faire la demande écrite au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres. La réponse apportée sera communiquée à l'ensemble des candidats, au plus tard 5 jours avant la date de remise des offres.



## Article 8 : examen des candidatures et des offres

---

Avant de procéder à l'analyse des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces visées à l'article 4 sont manquantes ou incomplètes, celui-ci peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 24 heures maximum, par mail.

Les candidatures qui n'ont pas qualité pour présenter une offre en application de l'article 43 ou qui ne contiennent pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP sont écartées. Sont également irrecevables les candidatures dont les capacités professionnelles, techniques et financières sont jugées insuffisantes.

L'analyse de l'offre de base sera faite pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse à partir des critères d'attribution pondérés suivants :

Critère	Pondération	Commentaire
Qualité des produits	40	Elle sera appréciée par : <ul style="list-style-type: none"><li>- le respect des recommandations nutritionnelles</li><li>- les fiches techniques</li><li>- le biais des échantillons</li><li>- la diversité du catalogue général</li></ul>
Critère logistique	20	Il sera apprécié en fonction du dossier service client <ul style="list-style-type: none"><li>- en fonction de sa capacité à faire face au demande de « dépannage » de l'établissement</li><li>- la maîtrise du candidat sur sa chaîne de livraison</li><li>- la localisation des entrepôts de stockage des denrées</li></ul>
Prix des prestations	40	Il sera apprécié en fonction du bordereau des prix unitaires et des quantités estimées par l'établissement

Fait à ALBI, le 08 Novembre 2023